

Séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Est absent : monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Karine Brousseau, adjointe à la direction générale et Marie-Josée Charron, greffière.

Participe à distance : madame la conseillère, Francine Ranger.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2025-05-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-02

Dépôt du rapport financier 2024 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

ATTENDU l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que la trésorière doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier;

ATTENDU la parution, le 15 avril 2025, de l'avis public indiquant que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte le rapport financier 2024 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-03

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 7 avril 2025. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2025

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 avril 2025.

2025-05-04

Demande de dérogation mineure -351, rang Point-du-Jour Sud

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Janina Mey;

ATTENDU que la demande a pour but de construire au 351, rang Point-du-Jour Sud, une habitation unifamiliale isolée munie d'un garage annexé d'une superficie de 102 m² alors que la superficie maximale permise est de 81 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 351, rang Point-du-Jour Sud, présentée par madame Mey.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-05

Demande de permis PIIA (enseigne) - 234, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA enseigne présentée par monsieur Mohamed Fazeen;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver, pour le commerce *La boîte aux fruits*, une enseigne murale supplémentaire donnant sur la façade latérale du bâtiment, au 234, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 234, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-06

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 501, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par monsieur Denis Dusseault;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, dans son garage situé au 501, rue Notre-Dame, un logement additionnel détaché;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 501, rue Notre-Dame présentée par monsieur Dusseault.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-07

Demande de permis PIIA - 1180, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Immeuble Marc Saulnier inc.*;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver au 1180, rue Notre-Dame, des travaux de peinture des pignons du bâtiment principal, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans tels que déposés, relatifs au 1180, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-08

Demande de permis de PIIA - 1190, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Immeuble Marc Saulnier inc.*;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver au 1190, rue Notre-Dame, des travaux de peinture des pignons et du revêtement extérieur d'une section de mur du bâtiment;

ATTENDU que les plans respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans tels que déposés, relatifs au 1190, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-09

Demande d'autorisation de démolition - 133, rue L'Espérance

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par monsieur Mathieu Doré;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 133, rue L'Espérance;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 133, rue L'Espérance, conditionnellement à ce que le projet de remplacement soit réalisé au plus tard le 5 juin 2026.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-10

Adoption du règlement 352-2025

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 352-2025 intitulé : *Règlement relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement 355-2025

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 355-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012*.

2025-05-11

Adoption du règlement 355-2025

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 355-2025 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de*

zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement de gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-12

Adoption du règlement 358-2025

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 358-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012 et le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'arrimage avec le Règlement numéro 352-2025 relatif aux ponceaux, aux entrées charretières et à la canalisation de fossés*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-13

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – entretien et pavage d'une section de la route 138

ATTENDU que la route 138, située sur le territoire de la Ville de Lavaltrie, est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

ATTENDU les plaintes citoyennes reçues relativement à l'état de la chaussée de sur le tronçon de la route 138 entre Lavaltrie et Lanoraie;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'assurer la sécurité de la population lavaltoise et des automobilistes qui circulent sur cette route, en tout temps;

ATTENDU l'arrivée de la saison estivale et de l'affluence accrue de visiteurs et de motocyclistes qui emprunteront la route 138 et profiteront des attraits touristiques du Chemin du Roy;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de procéder aux travaux d'entretien et de pavage nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs du tronçon de la route 138 localisé entre les périmètres urbains des villes de Lavaltrie et de Lanoraie;

Que ces travaux d'amélioration soient réalisés dans une perspective durable, afin de répondre aux besoins des populations locales pour plusieurs années.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-14

Adjudication de contrat - logiciel de gestion des actifs

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a initié un processus de demande de prix auprès de firmes spécialisées en gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des actifs ponctuels (bâtiments) ainsi que pour la gestion des actifs linéaires (routes et réseaux de distribution);

ATTENDU que dans le cadre de ce processus, la Ville a obtenu cinq propositions;

ATTENDU que la proposition de *Norda Stelo* s'échelonne sur 3 ans et respecte l'enveloppe budgétaire prévue pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des actifs;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le contrat pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des actifs soit adjugé à *Norda Stelo* pour un total de 20 250 \$ avant taxes pour l'année 2025, un montant de 17 250 \$ avant taxes pour l'année 2026 et de 6 750 \$ avant taxes pour l'année 2027;

Que les conditions du contrat soient celles prévues aux documents de demandes de prix;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, et la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les documents contractuels reliés à ce mandat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-15

Adjudication de contrat - pavage rang Saint-Henri

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-03-03 /AOP - *Travaux de réfection majeure et de drainage du rang Saint-Henri*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Groupe Colas inc.*, ledit contrat au coût de 1 232 577,99 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 359-2025 décrétant la réalisation desdits travaux, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales;

Que le projet soit partiellement financé par une subvention allant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles provenant du *Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026* pour le volet *Redressement-Sécurisation*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-16

Adjudication de contrat - pavage sur différentes rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-03-04 /AOP - *Travaux de pavage sur différentes rues*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction et Pavage Boisvert inc.*, ledit contrat au coût de 611 471, 54 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 359-2025 décrétant la réalisation desdits travaux, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-17

Adoption du règlement 288-9-2025

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 288-9-2025 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-18

Autorisation – dépôt de projet – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2025-2028

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise monsieur Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement, ou madame Andréanne Bergeron, directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, à déposer une demande dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2025-2028*;

Que madame Julie Morand, directrice des finances et trésorière, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, soient autorisés à

produire et à signer tous les documents en lien avec la reddition de compte associée à ce programme d'aide financière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-19

Autorisation – dépôt de projet – Programme d’aide financière pour l’entretien de la Route verte et de ses embranchements (Veloce - volet 3) 2025-2026

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise monsieur Frédérick Rousseau, directeur adjoint du Service du génie, des projets et de l'environnement, ou madame Andréanne Bergeron, directrice du Service du génie, des projets et de l'environnement, à déposer une demande dans le cadre du *Programme d’aide financière pour l’entretien de la Route verte et de ses embranchements (Veloce - volet 3) 2025-2026*;

Que madame Julie Morand, directrice des finances et trésorière, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, soient autorisés à produire et à signer tous les documents en lien avec la reddition de compte associée à ce programme d'aide financière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-20

Autorisation de signature Big Bass Challenge

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le *Big Bass Challenge* pour la tenue du tournoi de pêche 2025;

Que madame Des Alliers ou madame Perreault agissent à titre de représentante de la Ville auprès de l'organisme, relativement à l'application de ce protocole d'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-21

Campagne biscuits sourires - Maison des jeunes de Lavaltrie

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'autorisation de verser une somme de 360 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la *Maison des jeunes de Lavaltrie*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-22

Demande de soutien financier - Au bord des mots

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ de l'organisme *Au bord des mots*;

ATTENDU que cette demande a pour but de réaliser le réaménagement des locaux de l'organisme situés au 171, rue Saint-Antoine Nord;

ATTENDU que le nombre de membres de l'organisme a doublé au cours des trois dernières années;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir les organismes dans le cadre de projet spéciaux qui ont pour but d'améliorer le service aux citoyens;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la faisabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal confirme une aide financière maximale de 25 000 \$ à l'organisme *Au bord des mots*, conditionnellement à la réalisation du projet;

Que cette somme soit appropriée du poste budgétaire 02 130 00 999 - *Projets spéciaux*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-23

Autorisation de signature - entente de partenariat avec Familiprix Mélanie Boulanger - événements

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec *Familiprix Mélanie Boulanger*, relativement à un don en commandite dans le cadre de divers événements sur le territoire de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-24

Autorisation de signature - ententes avec les artistes du Symposium 2025

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Jeannie Lauzon, chef de division - Culture et patrimoine par intérim, ou madame Amélie Boutin, chef de division – Culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec les différents artistes qui prendront part à l'exposition extérieure dans le cadre du Symposium 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-25

Adoption du règlement 302-2-2025

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 302-2-2025 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement 302-2022 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-26

Ratification - autorisation de participation - souper tournant du RGAL

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation octroyée à madame la conseillère, Lisette Falker, et à monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont, de participer au souper tournant du Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie, le 29 avril 2025 à l'église de Saint-Ignace-de-Loyola, au coût de 80 \$ par personne plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-27

Autorisation de signature - entente Technocentre Lavaltrie - gestion et optimisation de l'infrastructure et du réseau informatique

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec le *Technocentre Lavaltrie inc.*, relativement à la gestion et à l'optimisation de l'infrastructure du réseau informatique de l'immeuble.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2025-05-28

Nomination - préposée au comptoir de prêt

ATTENDU les besoins en ressources humaines à la Bibliothèque pour le poste de préposé au comptoir de prêt au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à l'embauche de madame Audrey Ann Noël à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Audrey Ann Noël au poste régulier à temps partiel de préposée au comptoir de prêt pour la Bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

Que cette nomination soit effective en date du 5 mai 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 3;

Que madame Audrey Ann Noël soit soumise à une période d'essai de 910 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-29

Nomination - manoeuvre en aménagement paysager

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics, parcs et espaces verts est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de procéder à l'embauche de madame Élise Gingras à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Élise Gingras au poste régulier à temps partiel de manoeuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics, parcs et espaces verts;

Que cette nomination soit effective en date du 12 mai 2025 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 6;

Que madame Élise Gingras soit soumise à une période d'essai de 1040 heures travaillées;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée - Anne Charlot-Mayrand

Conformément aux dispositions de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière fait rapport au conseil municipal de la modification apportée à la déclaration des intérêts pécuniaires, de la conseillère, madame Anne Charlot-Mayrand.

2025-05-30

Ratification de mandats et autorisation de signature - servitude de passage et d'entretien - conduite pluviale - partie de lot 6 558 393 (Héritage du Roy)

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2020-10-21, transféré le dossier juridique traitant d'une servitude de passage et d'entretien pour une conduite pluviale dans le projet domiciliaire Héritage du Roy à *Adélaré Éthier, notaire*;

ATTENDU que Me Éthier n'a pas été en mesure de finaliser ce dossier juridique;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal ratifie le mandat donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires*, de préparer la servitude

de passage et d'entretien pour une conduite pluviale sur une partie du lot 6 558 393, dans le projet domiciliaire Héritage du Roy;

Que le conseil municipal ratifie également le mandat donné à monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, pour réaliser les nouveaux plans et descriptions techniques en lien avec la constitution de cette servitude;

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et madame la greffière, Marie-Josée Charron, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de servitude de passage et d'entretien sur une partie du lot 6 558 393 tel qu'illustré au plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Pascal Guilbault, en date du 11 avril 2025.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-31

Ratification - adjudication de contrats s'étendant au-delà de l'exercice courant

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a initié des processus de demandes de prix pour plusieurs contrats s'étendant au-delà de l'exercice courant, et ce, afin de bénéficier de meilleurs coûts;

ATTENDU l'article 3.1 b) du règlement numéro 258-2019 intitulé *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui mentionne que les dépenses ou les contrats s'étendant au-delà de l'exercice courant doivent être soumis à l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie l'adjudication des contrats suivants :

Objet du contrat	Durée du contrat	Fournisseur	Montant du contrat taxes incluses
Maintenance des détecteurs de gaz	2025 à 2028	Vulcain Alarme inc. division BW Technologies LP (Honeywell)	9 657, 90 \$
Inspection et nettoyage - prises d'eau brute	2024 à 2026	Service Sous-Marin Sorel	23 780, 16 \$
Services d'entretien annuel sur laveuse de pièces	2025 à 2026	Biotech J. A. inc.	2 483, 46 \$
Inspection et entretien de vannes murales d'entrée	2025 à 2026	Vanex inc.	3 104, 32 \$
Entretien des systèmes d'incendie des bâtiments municipaux	2025 à 2026	Le Groupe Ultrateck inc.	5 880, 97 \$
Étalonnage des débitmètres à l'usine de	2025 à 2026	Instrumentation St-Laurent inc.	10 471, 92 \$

filtration et aux étangs aérés			
Entretien préventif des génératrices pour divers bâtiments municipaux	2024 à 2026	6140581 Canada inc. (VOLTS)	45 638, 18 \$
Gestion numérique Aurora	2025 à 2028	PG Solutions	4 656, 49 \$
Services d'échantillonnage - analyse de l'eau potable	2024 à 2026	Aquatech société de gestion de l'eau inc.	124 684, 01 \$
Suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées et du lieu d'élimination des neiges usées	2024 à 2025	Aquatech société de gestion de l'eau inc.	30 812, 40 \$
Installation et retrait des quais	2024 à 2025	Indy-co inc.	92 497, 39 \$
Nettoyage des puisards	2025 à 2026	Solution Environnement 360 (Québec) ltée	14 585, 04 \$
Portail client	2024 à 2027	PG Solutions	11 865, 42 \$
GPS pour les véhicules	2024 à 2027	Telus	21 603, 82 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l’unanimité des membres présents.

2025-05-32

Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

ATTENDU que plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

ATTENDU que plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés à l'entretien des routes municipales ne sont pas indexés et ont même connu une légère baisse alors que les coûts d'entretiens ont explosé depuis la pandémie de COVID;

ATTENDU que cette situation a une incidence directe sur l'augmentation de la charge fiscale globale des contribuables ainsi que sur les capacités financières des municipalités et des MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

ATTENDU que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyennes et citoyens;

ATTENDU que le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil demande au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités et aux MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, qui tient compte de l'inflation et des changements subis;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Caroline Proulx.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-33

Abandon de réserve foncière pour fin publique

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a décrété l'imposition d'une réserve foncière pour fins publiques, conformément aux dispositions des articles 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* et 69 et suivants de la *Loi concernant l'expropriation* contre le lot 2 637 877, le tout tel qu'il appert à la résolution numéro 2024-04-11 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2024;

ATTENDU que la Ville et le propriétaire du lot 2 637 877 ont convenu, par une entente réciproque d'achat-vente, des modalités visant l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, d'une partie de ce lot;

ATTENDU l'opération cadastrale réalisée dans le cadre cette transaction et la subdivision du lot 2 637 877 en deux lots distincts, soit le lot 6 667 172, qui sera acquis par la Ville de Lavaltrie, et le lot 6 667 171 qui demeure en la possession du propriétaire initial;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la Ville abandonne la réserve foncière imposée en avril 2024 sur le lot 2 637 877 qui est maintenant subdivisé en deux lots distincts, soit le lot 6 667 172, acquis par la Ville, et le lot 6 667 171, qui demeure en la possession du propriétaire initial, lesquels sont plus amplement décrits à même le plan de lotissement préparé par Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, sous la minute 14 905;

Que l'abandon de la réserve foncière et la transaction pour acquérir le lot 6 667 172 par la Ville soient conditionnels à la renonciation à indemnisation du propriétaire en regard de la portion d'immeuble qui a été affectée par la réserve foncière pour fin publique mais qui n'est pas transigée;

Que les avocats de la Ville, le cabinet *Bélanger Sauvé*, soit requis de procéder aux démarches nécessaires en vue de cet abandon et que rapport en soit fait à la Ville;

Que les copies requises de la présente résolution, certifiées conformes, soient acheminées aux avocats de la Ville, à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-34

Autorisation de participation - Forum Nourrir Lanaudière

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Lisette Falker, à participer au *Forum Nourrir Lanaudière*, le 21 mai 2025 au Club de Golf Montcalm à Saint-Liguori, au coût de 65 \$ plus taxes;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-35

Désengagement et retour à l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 500 000 \$ - Travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2022-10A-09, autorisé une appropriation maximale de 500 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour finaliser les travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131;

ATTENDU que le projet sera plutôt financé par la dette à long terme;

ATTENDU que le conseil souhaite désengager le montant de 500 000 \$ afin de le retourner à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le désengagement de l'appropriation maximale de 500 000 \$ dans le but de finaliser les travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, et que ce montant soit retourné à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-05-36

Désengagement et retour à l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 200 000 \$ - Habitations Petite Rivière

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2024-07-20, autorisé une appropriation maximale de 200 000 \$,

provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour soutenir le projet de logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le projet a été repoussé et que les échéanciers de réalisation ne sont pas connus;

ATTENDU que le conseil souhaite désengager le montant de 200 000 \$ afin de le retourner à l'excédent de fonctionnement non affecté;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le désengagement de l'appropriation maximale de 200 000 \$ dans le but de soutenir le projet de logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*, et que ce montant soit retourné à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2025-05-37

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 8 avril au 5 mai 2025 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 785 927,72 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 2 mai 2025, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2025-05-38

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Lisette Falker

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 21.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6^e jour du mois de mai 2025.

Christian Goulet, maire